

Réouvrir la ville de New York : ce que les établissements de restauration doivent savoir sur la restauration en intérieur

Les restaurants et autres établissements de restauration peuvent réouvrir leurs portes pour le service en intérieur dans la ville de New York à partir du 12 février 2021. Découvrez les [nouvelles exigences](#) conçues pour réduire le risque de COVID-19 pour le service de restauration en intérieur et accédez la section FAQ, les outils, les enseignes et d'autres ressources mises à disposition sur nyc.gov/health/restart pour vous aider à reprendre le service en intérieur.

Veuillez consulter les mises à jour publiées sur nyc.gov/health/coronavirus. Les exigences municipales et les [exigences étatiques](#) peuvent être modifiées en fonction de l'évolution de nos connaissances concernant le COVID-19 et sur les moyens permettant de réduire la transmission et de protéger les New-Yorkais.

Rappelez-vous les quatre mesures clés pour prévenir la transmission du COVID-19 :

- **Restez chez vous si vous êtes malade** : Restez chez vous si vous êtes malade, et ne sortez que pour des soins médicaux essentiels (y compris un test de dépistage du COVID-19) ou d'autres courses essentielles.
- **Distanciation physique** : restez à au moins six pieds des autres ;
- **Portez une protection pour le visage** : protégez ceux autour de vous. Vous pouvez être contagieux/se même sans symptômes et transmettre la maladie lorsque vous toussiez, éternuez ou même lorsque vous parlez. Porter une protection faciale peut contribuer à réduire la propagation du COVID-19.
- **Pratiquez une bonne hygiène des mains** : lavez-vous souvent les mains à l'eau et au savon ou utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool si vous ne disposez pas d'eau et de savon ; nettoyez régulièrement les surfaces fréquemment touchées ; ne vous touchez pas le visage avec des mains non lavées ; et, couvrez-vous le nez et la bouche avec un mouchoir ou votre manche, et non avec vos mains, lorsque vous toussiez ou éternuez.

Que dois-je faire pour pouvoir réouvrir légalement mon entreprise ?

Mesures à prendre avant la réouverture

- Dressez un [plan de sécurité](#) et affichez-le sur votre lieu de travail.
- Lisez les [directives de l'État de New York \(NYS\)](#) sur la restauration en intérieur à NYC et attestez votre conformité. L'État exige que vous attestiez avoir lu et compris les directives sectorielles publiées par l'État, et que vous les appliquerez. Vous pouvez remplir le formulaire d'attestation sur forms.ny.gov/s3/ny-forward-affirmation.

Le Département de la Santé de NYC peut modifier ses recommandations en fonction de l'évolution de la situation.

2.10.21